

Bulletin de liaison N° 3 décembre 2013

Contrat territorial SERENE



EDITORIAL

Le futur CONTRAT TERRITORIAL SERENE, en passe d'être signé au cours du 1^{er} semestre 2014, devrait permettre de réaliser une bonne vingtaine d'actions en faveur des milieux aquatiques (voir pages centrales). Il convient en effet de rappeler que l'objectif de ce projet est de « **reconquérir par étapes successives le bon état écologique des cours d'eau en associant la population locale et les différents usagers** »

En guise d'exemples d'actions préalables au futur contrat territorial, plusieurs opérations « vitrines » ont vu le jour récemment. La dernière en date, qui s'est concrétisée par un aménagement écologique des berges de la Serène de Vabre au printemps 2013, n'a pu aboutir que grâce à un partenariat exemplaire entre plusieurs acteurs locaux (propriétaires riverains, agriculteurs, bénévoles de l'association de pêche locale, étudiants, élus, SIAV2A, etc...).

Cet esprit de solidarité a également pu être mis à profit suite à la tempête dévastatrice du 27 juillet dernier, qui a particulièrement touché le bassin de la Serène. En partenariat avec plusieurs services locaux (Sous-Préfecture, communes, Conseil Général, SDIS, sécurité civile, etc...) le SIAV2A n'a pas ménagé ses efforts en participant à la remise en état des cours d'eau faisant suite aux intempéries.

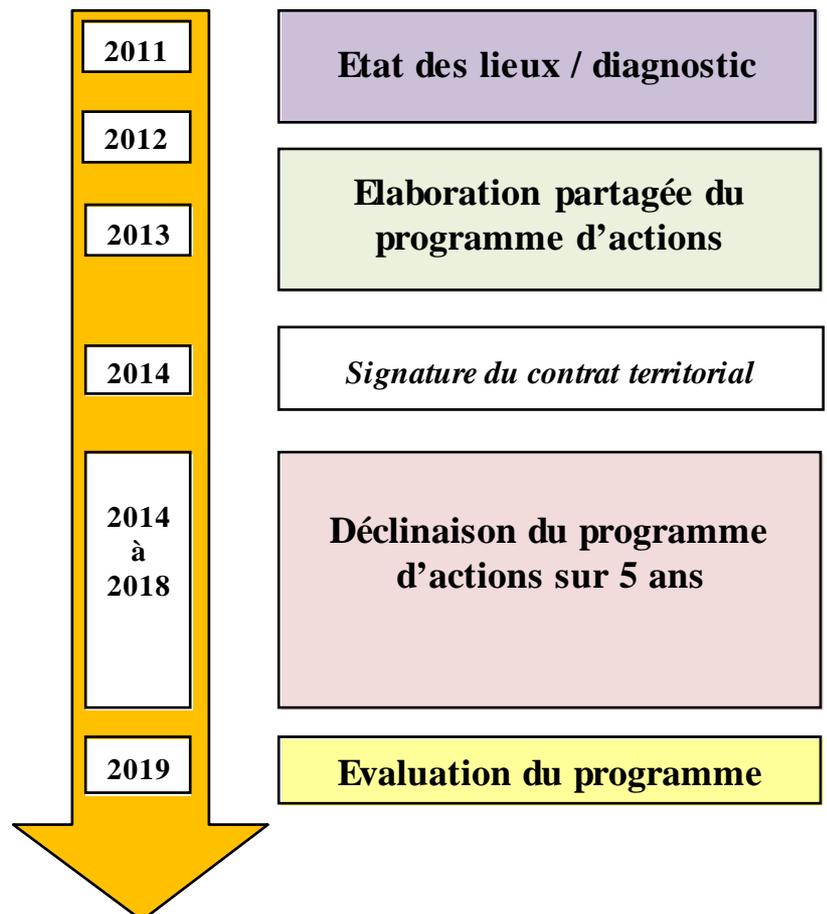
Mon vœu est que cette synergie partenariale mise à profit en 2013 sur le bassin de la Serène, montre le chemin pour les années qui viennent. En effet, et plus encore par les temps actuels, il est primordial que toutes les solidarités puissent s'exprimer en vue de porter les projets d'un territoire.

Un rendez-vous est d'ores et déjà pris avec l'avenir pour savoir si nos actions sauront porter leurs fruits au service de la cause commune qui nous rassemble : la Serène et ses affluents.

Jean-Claude DELTOR,
Président du SIAV2A

En route vers la signature du contrat territorial Serène

Quasiment 3 ans après le lancement du projet de reconquête du bassin versant de la Serène, les actions identifiées dans l'outil « contrat territorial Serène » sont désormais prêtes à être déclinées sur le terrain.



Un programme d'actions au service de la Serène et de ses affluents



Enjeu A

AMELIORER LES
CONNAISSANCES
TRANSVERSALES SUR LE
FONCTIONNEMENT DU
BASSIN VERSANT



Enjeu B

AMELIORER LE
FONCTIONNEMENT
HYDRAULIQUE ET
MORPHOLOGIQUE
DU BASSIN VERSANT
avec priorité à la restauration du
régime hydraulique annuel et à
la réduction de l'ensablement
des cours d'eau



Enjeu C

AMELIORER LA QUALITÉ DES
EAUX EN DIMINUANT LES
POLLUTIONS PONCTUELLES
ET DIFFUSES D'ORIGINES
DOMESTIQUES ET AGRICOLES



OBJECTIF GENERAL :
**RECONQUERIR PAR ETAPES
SUCCESSIVES LE BON ETAT
ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU
EN ASSOCIANT LA POPULATION LOCALE
ET LES DIFFERENTS USAGERS**

Enjeu D

PRESERVER ET METTRE EN
VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL
LOCAL LIÉ A L'EAU ET AUX
MILIEUX AQUATIQUES



Enjeu E

ANIMER L'OUTIL CONTRAT
TERRITORIAL, COMMUNIQUER ET
PARTAGER AVEC LA POPULATION
LOCALE SUR LES ENJEUX
RELATIFS A LA PRESERVATION DE
L'EAU ET DES MILIEUX
AQUATIQUES



Les actions identifiées sur la période 2014 – 2018 *



N°	Intitulé de l'action
A1	Appréciation de l'impact cumulé des plans d'eau sur le bassin versant de la Serène et proposition d'un plan de gestion
A2	Amélioration de la connaissance sur les débits des cours d'eau du bassin versant de la Serène
A3	Amélioration de la connaissance sur la thermie des cours d'eau du BV Serène, et mise en perspective avec les potentialités existantes en termes de développement du loisir pêche
A4	Poursuite du réseau de mesure de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le BV Serène (2017 et 2018)
A5	Étude de l'érosion des sols sur le bassin versant de la Serène et proposition d'un plan de gestion
A6	Étude typologique des exploitations agricoles du bassin versant de la Serène
A7	Diagnostic agro-environnemental représentatif des exploitations agricoles du bassin versant de la Serène
A8	Étude en vue d'inventorier les zones humides du bassin versant de la Serène
A9	Création d'une base de données commune géo-référencée concernant l'assainissement non-collectif
B1	Optimisation environnementale des plans d'eau avec réalisation de « chantiers vitrines » (BV Cassurex La Fouillade)
B2	Programme d'optimisation environnementale des plans d'eau en lien avec la nouvelle réglementation sur la gestion des débits réservés
B3	Mise en œuvre d'un programme d'actions à destination des exploitants agricoles permettant de limiter l'érosion des sols et restaurer le régime hydraulique
B4	Mise en œuvre de chantiers de restauration du lit et des berges des cours d'eau intégrant la revégétalisation des berges, la mise en défens par rapport au bétail et l'aménagement de points d'abreuvement et passages à gué (chantiers PPG)
C1	Construction d'une nouvelle station d'épuration à LA FOUILLADE
C2	Terminaison des diagnostics d'assainissements non-collectifs, priorisation et engagement de programmes de réhabilitation
C3	Optimisation du fonctionnement des stations d'épurations existantes
C4	Mise en œuvre d'un programme d'actions à destination des exploitants agricoles permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole
D1	Régulation des populations de ragondins et rats musqués
D2	Inventaire et suivi des espèces végétales invasives sur le bassin versant (Renouée du Japon)
D3	Mise en place d'aménagements spécifiques liés au développement du loisir pêche
E1	Animation générale du contrat territorial
E2	Organisation de journées techniques à destination des agriculteurs
E3	Réalisation et diffusion de « fiches techniques » concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
E4	Animation de l'opération "mon école, mon cours d'eau" sur le BV Serène (édition 2017)
E5	Édition d'un bulletin de liaison du contrat territorial Serène (à minima 1/an)

* Les capacités de financement de ces 26 actions par les différents maîtres d'ouvrages sont actuellement analysées, étant bien entendu que certaines actions ne seront peut-être pas retenues au regard des contraintes financières. Lors d'un prochain bulletin de liaison, nous présenterons plus précisément les éléments financiers du projet de contrat territorial Serène.

Rétrospective des actions 2013...

Chantier « vitrine » de restauration écologique des berges de la Serène de Vabre

Le chantier de restauration des berges de la Serène de Vabre, qui a vu le jour au mois de mars 2013 au lieu-dit « Cabandières – Le Pont-Noir » (communes de La Fouillade et Lunac), a été exemplaire à plusieurs titres.

Concernant l'aspect technique, il s'agissait de mettre en œuvre des procédés écologiques permettant de limiter l'érosion des berges tout en préservant le milieu aquatique (fascine de saules et peigne végétal).

D'un point de vue partenarial, ce chantier a bénéficié d'un investissement humain collectif alliant les propriétaires et agriculteurs riverains, l'association de pêche locale, les étudiants du lycée Beauregard de Villefranche de Rgue, les communes de La Fouillade et Lunac, la communauté d'agglomération du Grand Rodez et le SIAV2A.



9 mois après la mise en œuvre des travaux, le résultat est très encourageant

Appels à projets auprès des propriétaires riverains dans le cadre de la préparation du futur plan de gestion des cours d'eau

Tout au long de l'automne 2013, pas moins de 6 réunions de proximité se sont tenues sur le bassin de la Serène, afin de préparer le nouveau plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) 2015-2019 du SIAV2A.

Ces différentes rencontres avaient pour objectif de lancer un « appel à projets » auprès des propriétaires riverains des cours d'eau, en vue de la mise en œuvre de futurs travaux d'amélioration de l'état physique des cours d'eau.

Plus de 50 propriétaires riverains, en grande majorité exploitants agricoles, ont participé à ces réunions « d'appels à projets ». Dans le prolongement, des rendez-vous de terrain entre les techniciens du SIAV2A et les propriétaires riverains motivés par la mise en œuvre de travaux, voient actuellement le jour. Au final, le croisement entre le diagnostic technique des cours d'eau et les motivations locales, devrait permettre de proposer des réalisations concrètes sur la période 2015-2019.

Solidarité suite à la tempête du 27 juillet 2013

Suite aux violentes intempéries du mois de juillet 2013, et en partenariat avec les communes concernées, le SIAV2A a entrepris un recensement des principaux dégâts au droit des milieux aquatiques, en particulier des cours d'eau du bassin de la Serène.



Dans le prolongement de ce recensement, des priorités de travaux ont été identifiées, l'idée étant que la collectivité prenne en charge les travaux de traitement d'embâcles présentant un risque pour la sécurité publique (en amont immédiat d'un pont routier par exemple). Parallèlement, et à l'initiative du SIAV2A, une réunion d'information à destination des propriétaires riverains s'est tenue le 11 décembre dernier à La Bastide l'Evêque. Cette réunion, animée par le service de police de l'eau de la DDT12, avait pour objectif d'informer les propriétaires riverains sur les modalités administratives de réalisation des travaux de remise en état des cours d'eau.



CONTACTS

Pour en savoir plus, n'hésitez pas nous contacter :

SIAV2A

Mairie – 1, place du Portail-Haut
12390 RIGNAC

05.65.63.58.21 – siav2a@gmail.com

www.siaV2a.com

Chargé de mission contrat territorial
Serène : Vincent LAVERGNE

Les principaux partenaires du contrat territorial Serène

